



DATE DE PUBLICATION : 26 OCTOBRE 2016

Le directeur des Grands Projets fiduciaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, directeur général des Activités fiduciaires et de place, à M. KHAYAT le 2 novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry PARA, chef du service Pôle Infrastructures des Nouveaux Centres Fiduciaires, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du Pôle Infrastructures des Nouveaux Centres Fiduciaires dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2016

Pascal KHAYAT